**ENGAGEMENT DES ORDRES DE PHARMACIENS MEMBRES DE LA POPPAC**

Considérant que l’accès des populations aux médicaments de qualité est un droit fondamental,

Considérant que les médicaments de qualité inférieure/ faux/ faussement étiquetés/ contrefaits (SSFFC), dans cet engagement appelés « faux médicaments », représentent un risque majeur pour les populations,

Considérant la tenue à Douala, du 21 au 23 Juin 2016 de la Conférence de Ministres de la Santé des Pays de la CEMAC, pour la « **Lutte coordonnée contre les faux médicaments et la vente illicite de médicaments en Afrique Centrale** »,

Considérant l’Analyse Situationnelle **«Sur la circulation des « faux médicaments » et la vente illicite des médicaments en zone CEMAC** »,

Considérant le « **Plan d’action Opérationnel de lutte contre les « faux médicaments » et la vente illicite des médicaments dans la zone CEMAC** »,

Considérant que les pharmaciens, spécialistes du médicament, sont un appui précieux dans la lutte contre la prolifération des « faux médicaments »,

Considérant que les ordres de pharmaciens ont une mission de service public,

Nous, Ordres des pharmaciens membres de la POPPAC nous engageons à :

* Soutenir et développer toute action des autorités sanitaires visant à lutter contre l’élaboration, le trafic et la diffusion des « faux médicaments »,
* Veiller à n’inscrire à leurs ordres respectifs que les personnes habilitées à exercer la pharmacie,
* Sanctionner sévèrement dans leurs chambres de discipline tout pharmacien qui favoriserait, directement ou indirectement la fabrication, la distribution, le stockage ou la délivrance de « faux médicaments,
* Contribuer dans le cadre de leurs missions, à l’élaboration et l’application de législations relatives à la lutte contre les « faux médicaments »,
* Développer et soutenir toute action visant à renforcer la capacité des pharmaciens à détecter les « faux médicaments »,
* Contribuer aux actions de communication visant à informer et éduquer les populations des dangers des « faux médicaments »,

Pour nous aider à accomplir nos engagements, demandons à nos autorités politiques respectives de :

* Adapter la législation et la réglementation pour que les Ordres des pharmaciens puissent exercer pleinement leurs missions,
* Adapter les cursus de formation des pharmaciens à la lutte contre les « faux médicaments »,
* Ratifier la convention MEDICRIME du Conseil de l’Europe,
* Favoriser l’accès, géographique et financier, des populations aux médicaments de qualité,
* Associer les Ordres des pharmaciens aux instances multisectorielles et programmes pluridisciplinaires chargés des actions de lutte contre les « faux médicaments ».

Fait à Douala le 23 juin 2016